



Saison 2022-2023

**RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS**  
**COUPE DE L'AVEYRON-LOZÈRE/ COUPE DU COMITÉ**  
**SENIORS MASCULINS et FÉMININS**

Articles	
<b>1 -Préambule</b>	<p>Le COMITE DÉPARTEMENTAL AVEYRON-LOZERE BASKETBALL, organise une épreuve dite COUPE DU COMITÉ et une épreuve dite COUPE DE L'AVEYRON-LOZÈRE, réservée exclusivement à toutes les équipes seniors évoluant dans les championnats départementaux et régionaux (excepté le championnat de France).</p> <p>Les équipes " Mixtes " ne sont pas autorisées.</p>
<b>2 - Engagements</b>	<p>Peuvent participer à cette épreuve toutes les associations ayant leur siège social sur le territoire du département de l'Aveyron et de la Lozère.</p> <p>La division dans laquelle évolue la ou les équipe-s doit être précisée sur la feuille d'engagement, ainsi que l'adresse du gymnase.</p> <p>Chaque Association Sportive (ou CTC) peut engager plusieurs équipes.</p> <p>Pour deux ou plusieurs équipes engagées qui évoluent dans la même division en championnat départemental, il sera tenu compte des listes nominatives.</p> <p>Une Association Sportive, qui engage une seule équipe alors qu'elle en possède deux dans la même division en championnat départemental, a la possibilité de faire jouer les licenciés (*) de l'une ou l'autre équipe dans cette équipe.</p> <p>Pour l'Association Sportive qui engage deux équipes de divisions différentes il sera tenu compte des joueurs (*) brûlés.</p> <p>L'engagement des équipes est gratuit. Cependant une pénalité financière de 45 € sera appliquée pour tout forfait survenant après le tirage de chacun des tours.</p>
<b>3 - Déroulement de l'épreuve</b>	<p>La coupe du Comité est un préambule à la Coupe de l'Aveyron-Lozère qui prendra le relais à partir des ¼ de finales. Durant les premiers tours (jusqu'à la finale), seules se rencontreront les équipes départementales. (D1 et D2)</p> <p>Quand deux équipes d'un même club sont engagées, elles doivent se rencontrer au plus tard, obligatoirement en 1/2 finale de la coupe du Comité ou en 1/4 de finale de la Coupe Aveyron-Lozère.</p> <p><b>Pour les équipes des CTC, les joueurs titulaires d'une licence AS (JAS) ont la possibilité de jouer dans une équipe A disputant la coupe du comité et dans un second temps dans l'équipe B disputant la coupe Aveyron-Lozère. Mais si l'équipe A et B sont qualifiées pour la coupe de l'Aveyron Lozère, le joueur(e) pourra jouer que dans une seule et même équipe tout au long de la compétition (jusqu'à la Finale incluse). Un(e) joueur(es) peut jouer la finale de la coupe du Comité et la finale de la coupe de l'Aveyron-Lozère.</b></p> <p>Les 4 équipes départementales qui arriveront en demi finale de la Coupe du Comité seront automatiquement qualifiées pour les quarts de finale de la Coupe de l'Aveyron-Lozère où « rentreront » les équipes Régionales (R3, R2 et Pré-National).</p>

Ces dernières équipes sont automatiquement qualifiées. Si elles ne souhaitent pas participer, elles doivent le signaler par écrit, au moins une semaine avant le tirage au sort des ¼ de finale, sous peine d'une pénalité financière de 45 €.

Articles	
<b>(suite 5)</b>	<p>1. Si les équipes Régionales sont moins de 6, les équipes classées à partir de la 3ème place seront qualifiées, en plus des 2 premières, pour les quarts de finale pour que le nombre d'équipes participantes soit égal à 8. Les finales de la Coupe du Comité (Masculine et Féminine) auront lieu le jour des finales de la Coupe de l'Aveyron-Lozère (M et F) et de l'Avenir (Jeunes).</p> <p>2. Les deux équipes départementales qui arriveront en finale de la Coupe du Comité seront automatiquement qualifiées pour les quarts de finale de la Coupe de l'Aveyron-Lozère où « rentreront » les équipes Régionales (R2, R1 et Pré national).</p> <p>3. Les finales de la Coupe du Comité (Masculine et Féminine) auront lieu le jour des finales de la Coupe de l'Aveyron-Lozère (M et F) et de l'Avenir (Jeunes).</p> <p>4. Si une équipe départementale arrive en finale de la Coupe de l'Aveyron-Lozère, ne pouvant disputer elle-même également la Finale de la Coupe du Comité, l'équipe qu'elle avait battue en ½ Finale de la Coupe du Comité sera automatiquement repêchée pour disputer cette finale à sa place.</p>
<b>4 - Désignations des rencontres</b>	La désignation des rencontres est établie par tirage au sort qui s'effectue au siège du Comité, en séance plénière mensuelle. Lorsque le tirage au sort devra se faire en semaine, les clubs seront invités à y assister.
<b>5 - Désignations des salles</b>	<p>Les rencontres ont lieu, jusqu'aux 1/2 finales comprises, dans la salle de l'équipe de catégorie inférieure <u>sauf</u> si les deux clubs évoluent dans la même division, dans ce cas la rencontre a lieu chez le premier tiré au sort.</p> <p>Les rencontres doivent se dérouler dans des salles homologuées.</p> <p>La Commission sportive départementale choisira une salle autre que celle de l'Association Sportive recevant si ses installations ne correspondent pas aux normes réglementaires de sécurité.</p> <p>Lorsque la salle de l'Association Sportive recevante est indisponible, pour quelque cause que ce soit, celle-ci devra faire le nécessaire pour trouver un autre gymnase à proximité, sinon la rencontre se disputera dans la salle de l'Association Sportive désignée comme se déplaçant lors du tirage au sort.</p>
<b>6 - Report des rencontres</b>	Toutes les rencontres pourront se jouer à partir du lendemain du tirage mais en aucun cas une rencontre de coupe ne pourra être reportée (au-delà de la date prévue).
<b>7 - Jours et heures des rencontres</b>	<p>Le jour officiel est le vendredi à 21h00 pour les seniors masculins et le dimanche à 15h00 pour les seniors féminins.</p> <p>Les dates, heures et lieu des finales seront fixés par le Comité.</p>
<b>8 - Durée des rencontres</b>	Le temps de jeu est fixé à 4 x 10 minutes. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat positif.
<b>9 - Licences</b>	Les équipes participent à la Coupe dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est régulièrement engagée l'équipe.
	Si les deux Groupements sportifs ont la même couleur de maillots, les règles suivantes sont appliquées :

<b>10 - Equipements</b>	<p>* rencontre disputée sur le terrain d'une des Associations Sportives en présence : les joueurs (*) de l'Association Sportive recevante doivent prévoir deux jeux de maillots</p> <p>* rencontre disputée sur terrain neutre : les deux équipes doivent prévoir deux jeux de maillots.</p>
-------------------------	--

**Articles**

<b>11 - Feuille de marque</b>	<p>Le logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE.</p> <p>En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle, le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en pdf) par courrier électronique à l'adresse suivante : <b>feuilles.aveyronlozerebasket@gmail.com</b></p>
-------------------------------	---

<b>12 - Communication des fichiers e-marque</b>	<p>Les résultats doivent être saisis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant le <b>SAMEDI MIDI</b> pour les rencontres du <b>VENDREDI</b>.</li> <li>- Avant le <b>DIMANCHE MIDI</b> pour les rencontres du <b>SAMEDI</b>.</li> <li>- Avant le <b>DIMANCHE SOIR 20 HEURES</b> pour les rencontres du <b>DIMANCHE</b>.</li> </ul> <p>La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de trancher tout litige concernant une rencontre dont la feuille de marque ne lui est pas parvenue.</p>
---	---

<b>13 - Désignations des officie</b>	<p>La CDO désignera les arbitres. Deux arbitres seront désignés autant que faire se peut sur chaque rencontre. Leurs frais seront à partager également entre les deux équipes.</p>
--------------------------------------	--

<b>14 - Lieu des Finales et Candidature</b>	<p>Chaque début de saison, le Comité Directeur fera un « appel écrit », en joignant le cahier des charges, aux clubs, afin d'assurer l'organisation des finales départementales de Coupe d'Aveyron-Lozère, Coupe du Comité et Coupe de l'Avenir.</p> <p>Ne seront étudiées que les candidatures des clubs ayant déposés leur demande <u>APRÈS L'APPEL OFFICIEL DE CANDIDATURE DU COMITÉ</u> et répondant au cahier des charges.</p> <p>Chaque club a pour obligation de fournir un Officiel de la Table de Marque.</p>
---	--

<b>15 - Barème des handicaps</b>	<b>SENIORS MASCULINS</b>	<b>SENIORS FEMININS</b>																																																												
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>PN</th> <th>R 2</th> <th>R 3</th> <th>PR</th> <th>D 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th>PN</th> <td>0</td> <td>7</td> <td>15</td> <td>20</td> <td>25</td> </tr> <tr> <th>R 2</th> <td></td> <td>0</td> <td>7</td> <td>15</td> <td>20</td> </tr> <tr> <th>R 3</th> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td>7</td> <td>15</td> </tr> <tr> <th>PR</th> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td>7</td> </tr> <tr> <th>D 2</th> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		PN	R 2	R 3	PR	D 2	PN	0	7	15	20	25	R 2		0	7	15	20	R 3			0	7	15	PR				0	7	D 2					0	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>PN</th> <th>R 2</th> <th>PR</th> <th>D 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th>PN</th> <td>0</td> <td>7</td> <td>15</td> <td>20</td> </tr> <tr> <th>R 2</th> <td></td> <td>0</td> <td>7</td> <td>15</td> </tr> <tr> <th>PR</th> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td>7</td> </tr> <tr> <th>D 2</th> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		PN	R 2	PR	D 2	PN	0	7	15	20	R 2		0	7	15	PR			0	7	D 2			
	PN	R 2	R 3	PR	D 2																																																									
PN	0	7	15	20	25																																																									
R 2		0	7	15	20																																																									
R 3			0	7	15																																																									
PR				0	7																																																									
D 2					0																																																									
	PN	R 2	PR	D 2																																																										
PN	0	7	15	20																																																										
R 2		0	7	15																																																										
PR			0	7																																																										
D 2				0																																																										

<b>16 - Récompenses</b>	<p>Les « trophées » seront laissés aux clubs pendant un an et remis en jeu la saison suivante. Le club qui remportera ce trophée trois ans de suite, le gardera définitivement. En cas de dégradation, l'Association Sportive détentrice aura à sa charge la restauration ou le remplacement de ce trophée par un autre d'une même valeur.</p>
-------------------------	--

<b>17- Dispositions diverses</b>	<p>Pour tous les points non repris ci-dessus, se reporter aux Règlements Généraux Annuaire N°1 <b>2019/2020</b>.</p>
----------------------------------	--